NUMÉRO 69 – JUIN-JUILLET 2026

LA VOIX DU CERF

JOURNAL MUNICIPAL DE LAC-DU-CERF

détail à la page 15

Hôtel de ville

19, Chemin de l'Église
Lac-du-Cerf, Qc, J0W 1S1
819 597-2424
lacducerf.ca

Pour information générale : info@lacducerf.ca
Poste 1022

HEURES D'OUVERTURE

Lundi, mardi,jeudi et vendredi de:
9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
FERMÉ LES MERCREDIS

SERVICES ADMINISTRATIFS

Marie-Pier St-Amour
Directrice générale et greffière trésorière
dg@lacducerf.ca
Poste 1028

Robert Chantal
Inspecteur en bâtiment et en environnement/
urbanisme@lacducerf.ca
Poste 1025

Steve Richard
Agent de développement tourisque
tourisme@lacducerf.ca
Poste 1026

Marie-Pier Nadeau
Trésorière et adjointe
info@lacducerf.ca
Poste 1022

Yves Portelance
Inspecteur des travaux publics et chauffeur opérateur
Urgence municipale seulement:
819-597-2424#1030

Rolande Huberdeau
Responsable de la bibliothèque
biblio@lacducerf.ca
Poste 1024

CONSEIL MUNICIPAL

Maire: Nicolas Pentassuglia

Conseiller 1
Daniel Guindon
Conseiller 2
Pierre Métras
Conseiller 3
Christian Gamache

Conseiller 4
Jacques De Foy
Conseiller 5
Pierre Raîche
Conseillère 6
Roxanne Jeanson Bélisle

CENTRE COMMUNAUTAIRE
15 RUE ÉMARD

DISPONIBLE POUR LOCATION

ACCESSIBLE 24/7

DANS LE PORTIQUE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

BORNE DE RECHARGE

- CENTRE COMMUNAUTAIRE
- BUREAU MUNICIPAL

ZONES WI-FI

CENTRE COMMUNAUTAIRE
15, RUE ÉMARD
HÔTEL DE VILLE
19, CHEMIN DE L'ÉGLISE

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le mois de juin marque l'arrivée de la belle saison et le début d'une période particulièrement dynamique dans notre municipalité. Avec les journées qui s'allongent et les activités estivales qui reprennent leur place, c'est un moment idéal pour profiter de notre milieu de vie exceptionnel et des nombreux attraits que nous avons la chance d'offrir.

Les employés municipaux ont travaillé avec diligence au cours des dernières semaines afin de préparer la saison estivale et d'assurer l'entretien de nos infrastructures. À cet égard, je souhaite informer les résidents que l'épandage de l'abat-poussière sur les chemins municipaux est prévu les 8 et 9 juin. Cette année, nous utiliserons un abat-poussière sous forme liquide, une nouveauté qui devrait offrir une meilleure adhérence à la chaussée et une efficacité accrue pour le contrôle de la poussière pendant l'été.

Le 23 juin prochain, les festivités de la Fête nationale seront organisées par le Club des loisirs. Cette célébration est une occasion privilégiée de nous rassembler et de souligner avec fierté notre culture et notre identité québécoise. J'invite toute la population à participer en grand nombre aux activités prévues et à profiter de cette belle fête populaire.

Cette activité est également l'occasion de reconnaître le travail remarquable accompli par les bénévoles du Club des loisirs. Depuis plusieurs années, ils contribuent à l'animation de notre milieu et à l'organisation d'événements qui enrichissent la vie communautaire. Toutefois, le Club fait aujourd'hui face à un important défi de relève, particulièrement au sein de son conseil d'administration. Afin d'assurer la poursuite de ses activités et de maintenir le dynamisme de notre vie communautaire, l'implication de nouveaux membres au sein de l'organisme devient essentielle. Le bénévolat ne se limite pas à l'organisation d'activités; il contribue directement à la vitalité et à l'avenir de notre communauté. J'invite donc les citoyens qui souhaitent s'impliquer à considérer cette opportunité de faire une différence dans leur milieu.

Le conseil municipal est également heureux de vous inviter à l'inauguration officielle du nouveau pavillon du parc La Biche, qui se tiendra le 27 juin prochain. Cet investissement représente un ajout important à nos infrastructures récréotouristiques et permettra tant aux citoyens qu'aux visiteurs de profiter davantage de ce magnifique site. Nous espérons vous accueillir en grand nombre pour souligner cette réalisation.

MOT DU MAIRE

Le 1er juin dernier marquait également la fin du contrat de travail de M. Normand St-Amour. Au cours des deux dernières années, il a accompagné la municipalité durant une importante période de transition administrative. Son expérience, ses conseils et sa disponibilité ont grandement contribué à assurer la stabilité de notre administration municipale. Au nom du conseil municipal et de la population, je lui adresse nos sincères remerciements pour le travail accompli et lui souhaite la meilleure des continuités.

Notre équipe municipale s'est récemment enrichie de deux nouveaux employés. Nous souhaitons la bienvenue à M. Charles Bisson, qui occupe maintenant le poste de chauffeur-opérateur, ainsi qu'à M. Steve Richard, nommé agent de développement touristique.

La création du poste d'agent de développement touristique constitue une étape importante pour l'avenir de notre municipalité. Le tourisme représente un levier économique majeur pour notre région et un secteur offrant un fort potentiel de croissance. En valorisant nos attraits naturels, nos infrastructures, nos activités de plein air et nos événements, nous pouvons attirer davantage de visiteurs tout en soutenant nos entreprises locales. Le mandat confié à M. Richard vise notamment à accroître la visibilité de notre municipalité, à développer de nouveaux partenariats et à mettre en œuvre des initiatives favorisant le développement économique et touristique de notre territoire.

Je rappelle également que les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les 8 juin et 13 juillet à 19 h. Votre présence est toujours appréciée et contribue à maintenir un dialogue ouvert entre les citoyens et leurs élus.

En terminant, je vous souhaite un excellent début d'été. Profitez pleinement de la saison, de nos installations, de nos lacs, de nos sentiers et des nombreuses activités offertes dans notre milieu.

Au plaisir de vous rencontrer lors des événements estivaux.

Nicolas Pentassuglia
maire

LAC-DU-CERF
MUNICIPALITÉ
INAUGURATION DU PAVILLON
PARC LA BICHE
27 JUIN 2026
VENEZ CÉLÉBRER AVEC NOUS !
UNE JOURNÉE FESTIVE POUR TOUTE LA COMMUNAUTÉ !
11 H 30 DISCOURS OFFICIELS
DÎNER HOT-DOGS GRATUIT
APRÈS-MIDI BEACH PARTY AVEC DJ
MACHINE À MOUSSE SUR PLACE
Thème BEACH PARTY
CONCOURS du plus bel habillement !
ÉDITION BEACH PARTY
STATIONNEMENT GRATUIT POUR CETTE JOURNÉE !
PARC LA BICHE LAC-DU-CERF
AU PLAISIR DE VOUS Y VOIR EN GRAND NOMBRE !
MERCI À NOS PARTENAIRES !
Desjardins Caisse du Cœur des Hautes-Laurentides
MRC d'Antoine-Labelle
Québec
BONDU

SÉANCES DU CONSEIL 2026

Pourquoi venir assister aux séances du conseil municipal ?

Citoyens de Lac-du-Cerf, saviez-vous que les séances du conseil municipal sont ouvertes à tous ? C'est une occasion unique de mieux comprendre les décisions qui influencent votre quotidien et d'apporter votre contribution à la vie démocratique de notre communauté.

Voici pourquoi votre présence est importante :

Transparence

Assister aux séances du conseil permet de voir comment sont prises les décisions qui touchent à des sujets essentiels : gestion des finances publiques, projets d'aménagement, environnement, culture, sécurité, et bien plus.

Participation citoyenne

Votre voix compte ! Bien que les citoyens ne participent pas directement aux votes, ils peuvent poser des questions ou proposer des idées dans le cadre prévu par le règlement. Ces échanges enrichissent le débat démocratique.

Comprendre et s'informer

Ces réunions sont l'occasion d'en apprendre davantage sur les projets en cours et les défis auxquels fait face notre commune. Être informé, c'est aussi être acteur de sa ville.

Créer du lien

Les séances permettent de mieux connaître vos élus, leurs rôles et leurs engagements. Elles offrent également l'opportunité de rencontrer d'autres citoyens concernés par la vie locale.

Les séances se tiendront aux dates suivantes :

- **8 juin**
- **13 juillet**
- **10 août**
- **14 septembre**
- **13 octobre (mercredi)**
- **9 novembre**
- **14 décembre + séance budget 2027**

Elles auront lieu à 19h00 à la salle communautaire située au 15 rue Émard.

Nous vous invitons à participer activement à ces rendez-vous essentiels pour bâtir ensemble un avenir à l'image de notre communauté.

TAXES MUNICIPALES 2026

Les comptes de taxes municipales 2026 ont été envoyés par la poste.
Voici les informations essentielles pour le paiement de vos taxes :

Dates des prochains versements:

6 juillet 2026
7 septembre 2026

Modes de paiement disponibles

Par chèque
Libellez le chèque à l'ordre de : Municipalité de Lac-du-Cerf.
Déposez-le directement dans la fente prévue à cet effet à la porte située derrière le bureau municipal, ou envoyez-le par la poste.

En argent comptant ou par carte débit
Rendez-vous au bureau municipal pendant les heures d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Fermé les mercredis

Dans certaines institutions financières
Caisse Desjardins, Banque Nationale et Banque Laurentienne.
Fournisseur : Municipalité de Lac-du-Cerf.
Référence : Numéro de matricule (Pour plusieurs comptes de taxes, effectuez des paiements distincts pour chaque matricule).

Virement bancaire
Adresse courriel : taxation@lacducerf.ca
Important : Inscrivez votre numéro de matricule dans la section « Commentaires ».

Rappels importants

Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.
Paiement par chèque:
Sachez qu'il y a un délai d'environ deux semaines avant tout encaissement de chèque.

Pour toute question ou assistance, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 819-597-2424 ou info@lacducerf.ca

Merci de votre collaboration !

BIBLIOTHÈQUE

Les coups de coeur de Rolande

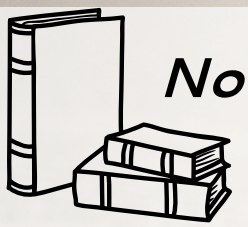

Nous recevons régulièrement des nouveautés

À la recherche d'un cadeau ?
Plusieurs livres usagés
à vendre en très bonne condition sur place à 1$

<u>Le club de lecture</u>
<u>reprendra cet automne</u>

Heures d'ouvertures

Mardi: 13h à 15h30
Jeudi: 13h à 16h00
Samedi: 13h à 14h30

Nous joindre

819-597-2424 Poste 1024
biblio@lacducerf.ca
Ordinateur disponible sur place

RAPPEL SUR LA CAMPAGNE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

LA CAMPAGNE ANNUELLE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES EST ACTUELLEMENT EN COURS POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS DONT LA FOSSE N'A PAS ÉTÉ VIDANGÉE PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2025. LES SERVICES SANITAIRES MARIO CÉRÉ COMMUNIQUERONS AVEC VOUS PROCHAINEMENT POUR FIXER UNE DATE DE VISITE.

EXIGENCES OBLIGATOIRES :

1. L'ACCÈS À LA FOSSE DOIT DEMEURER LIBRE EN TOUT TEMPS (AUCUNE BARRIÈRE OU ENTRÉE BLOQUÉE).
2. LES COUVERCLES DOIVENT ÊTRE VISIBLES ET FACILEMENT ACCESSIBLES AU MOMENT DE LA VISITE (ILS DOIVENT ÊTRE DÉTERRÉS AU PRÉALABLE).

SI VOTRE FOSSE SEPTIQUE A ÉTÉ VIDANGÉE EN 2025 PAR UN ENTREPRENEUR AUTRE QUE CELUI MANDATÉ PAR LA MUNICIPALITÉ, VOUS DEVEZ TRANSMETTRE UNE PREUVE DE LA VIDANGE PAR COURRIEL À INFO@LACDUCERF.CA DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS SUIVANT L'INTERVENTION.

À NOTER :

- LA MUNICIPALITÉ PREND EN CHARGE LES FRAIS D'UNE VIDANGE TOUS LES DEUX ANS, JUSQU'À CONCURRENCE DE 750 GALLONS PAR VIDANGE. TOUTE QUANTITÉ EXCÉDENTAIRE SERA FACTURÉE AU PROPRIÉTAIRE.
- POUR LES FOSSES SCELLÉES, UNE VIDANGE AUX DEUX ANS EST ÉGALEMENT COUVERTE PAR LA MUNICIPALITÉ. TOUTE VIDANGE SUPPLÉMENTAIRE DEMEURE ENTIÈREMENT À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE.
- DES FRAIS DE 50 $ SERONT FACTURÉS SI LA VISITE EST NON CONCLUANTE MALGRÉ L'AVIS TRANSMIS.
- COMME INDIQUÉ AU DÉTAIL DU COMPTE DE TAXES, LE MONTANT ANNUEL DE 84 $ CORRESPOND À LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE, INCLUANT LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES. CE MONTANT DEMEURE PAYABLE CHAQUE ANNÉE, QU'UNE VIDANGE AIT ÉTÉ EFFECTUÉE OU NON.

NOUS NE DISPOSONS PAS DES COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES DE TOUS LES CITOYENS. NOUS VOUS INVITONS DONC À NOUS TRANSMETTRE VOS COORDONNÉES PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉPHONE.

LA RÉGLEMENTATION COMPLÈTE EST DISPONIBLE SUR LE SITE WEB MUNICIPAL, DANS LA SECTION « FOSSES SEPTIQUES », SOUS L'ONGLET « INFORMATIONS MUNICIPALES », PUIS « RÈGLEMENTS ET POLITIQUES » :
HTTPS://WWW.LACDUCERF.CA/INFORMATIONS-MUNICIPALES/REGLEMENTS-ET-POLITIQUES/

🔥 NOUVEAUTÉ PERMIS DE BRÛLAGE🔥

DÈS MAINTENANT, VOUS POUVEZ FAIRE VOTRE DEMANDE DE PERMIS DE BRÛLAGE EN LIGNE, EN QUELQUES CLICS SEULEMENT 👇

HTTPS://WWW.LACDUCERF.CA/INFORMATIONS-MUNICIPALES/REGLEMENTS-ET-POLITIQUES/LES PERMIS ET LES CERTIFICATS-PERMIS DE BRÛLÂGE

✅ SIMPLE

✅ RAPIDE

✅ ACCESSIBLE EN TOUT TEMPS

IL N'EST PLUS NÉCESSAIRE DE CONTACTER LA MUNICIPALITÉ !

⚠️ N'OUBLIEZ PAS DE DEMEURER PRUDENTS LORS DE VOS BRÛLAGES.

NOUS VOUS SOUHAITONS À TOUTES ET À TOUS UN TRÈS BEL ÉTÉ ! ☀️

AVIS
RÈGLEMENT DE NUISANCE

⚠️ LA MUNICIPALITÉ DEMANDE À TOUS LES CITOYENS DE VEILLER À L'ENTRETIEN ET À LA PROPRETÉ DE LEUR PROPRIÉTÉ. LES BÂTIMENTS, LOGEMENTS ET TERRAINS DOIVENT ÊTRE MAINTENUS DANS UN ÉTAT PROPRE, SÉCURITAIRE ET EXEMPT D'ENCOMBREMENT OU DE DÉTÉRIORATION INCOMPATIBLE AVEC L'USAGE AUQUEL ILS SONT DESTINÉS.

🚗 CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE, IL EST INTERDIT DE LAISSER, DÉPOSER OU ABANDONNER SUR UN TERRAIN DES VÉHICULES AUTOMOBILES ÂGÉS DE PLUS DE SEPT ANS, NON IMMATRICULÉS POUR L'ANNÉE EN COURS ET HORS D'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT. CES VÉHICULES SONT CONSIDÉRÉS COMME UNE NUISANCE ET DEVRONT ÊTRE RETIRÉS.

🏠 LES ABRIS TEMPORAIRES DEVRONT ÊTRE DÉMONTÉS AU PLUS TARD LE 1ER JUIN.

🔎 DES TOURNÉES D'INSPECTION SERONT EFFECTUÉES PROCHAINEMENT ET DES AVIS SERONT TRANSMIS AUX PERSONNES EN INFRACTION. NOUS INVITONS DONC LES CITOYENS À PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE.

♻️ NOUS RAPPELONS ÉGALEMENT QU'IL EST POSSIBLE DE DISPOSER GRATUITEMENT DES OBJETS VOLUMINEUX À LA RIDL.

🔵 UN CONTENEUR BLEU DESTINÉ AUX PRODUITS ÉLECTRONIQUES DE COMMUNICATIONS AINSI QU'UN AUTRE POUR LE STYROMOUSSE SONT ÉGALEMENT ACCESSIBLES EN TOUT TEMPS À PROXIMITÉ DE LA PATINOIRE.

✅ MERCI DE VOTRE COLLABORATION AFIN DE CONTRIBUER À UN MILIEU DE VIE PROPRE, SÉCURITAIRE ET ACCUEILLANT POUR TOUS.

VOIR LE RÈGLEMENT COMPLET SUR NOTRE SITE WEB:
HTTPS://WWW.LACDUCERF.CA/WP-CONTENT/UPLOADS/REGLEMENT_415-2025-ABROGEANT-LE-REGLEMENT-190-2000-RELATIF-AUX-NUISANCES_VF.DOCX.PDF

Résidus domestiques dangereux RDD - Écocentre

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont tous les produits que nous utilisons, dans la vie de tous les jours, et qui ont un potentiel dangereux pour l'environnement et la santé.

Deux cueillettes de RDD sont prévues annuellement au garage municipal.Un conteneur bleu est disponible en tout temps pour les serpuariens au bout de la rue Emard.

6 juillet 2026
14 septembre 2026

8h00-12h00
13h00-15h45

214, Rue Principale (Garage municipal)

QU'EST-CE QUE LES SERPUARIENS?

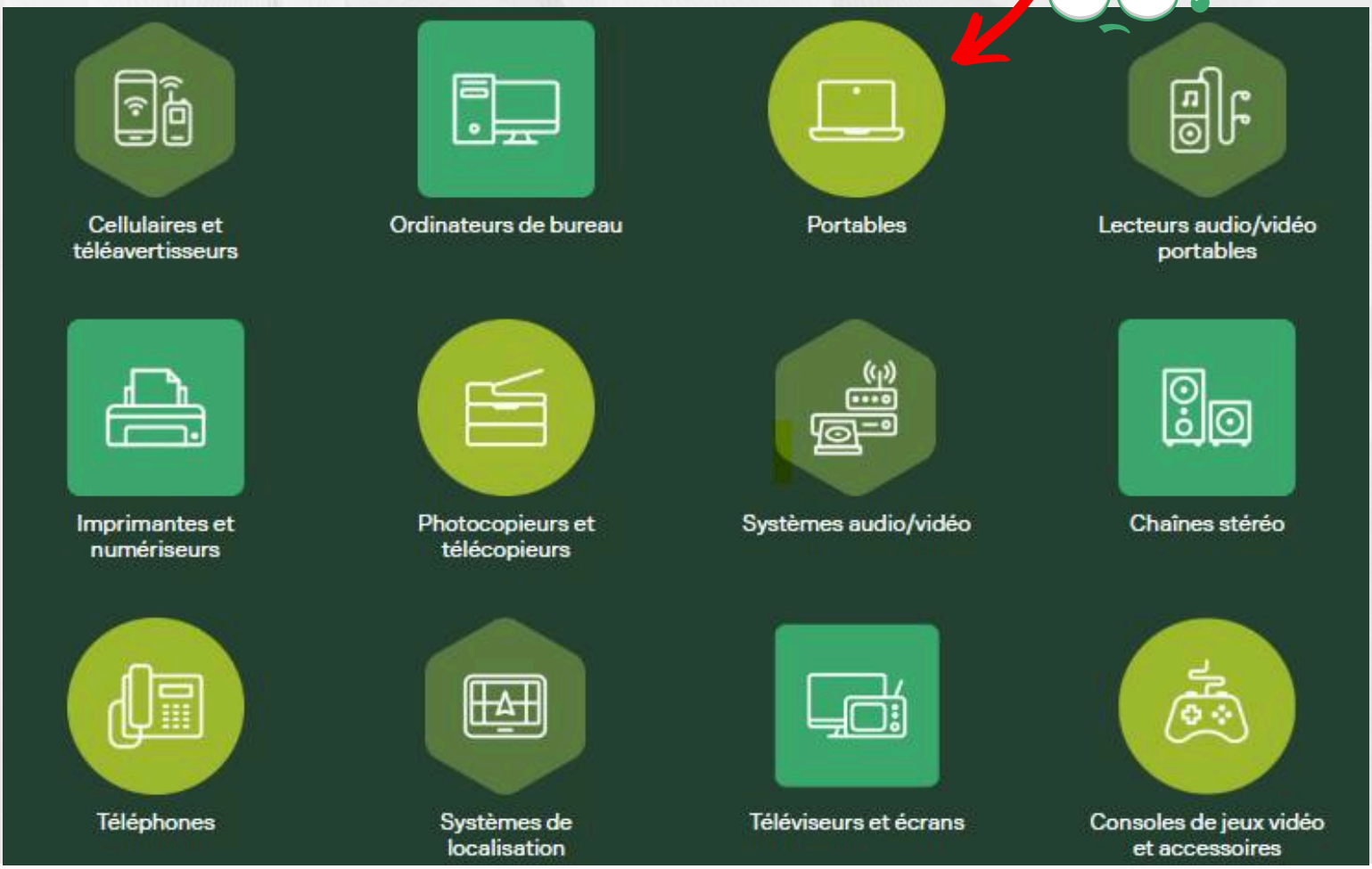

ABRIS TEMPORAIRE “TEMPO”
RÈGLEMENTATION

Les abris d’auto amovibles sont autorisés entre le 30 septembre et le 1 juin, sous certaines conditions :

- Ils peuvent être installés dans la cour avant en respectant un recul de 3 mètres.
- Après cette période, ils doivent être entièrement démontés et rangés.
- Ils doivent être de fabrication industrielle, avec une charpente métallique démontable.
- Ils doivent être bien entretenus et sécuritaires.
- Leur superficie totale ne doit pas excéder 46m² ni dépasser celle du bâtiment principal.

Exceptions :

- En zones non urbaines, un seul abri peut rester en permanence, hors de la cour avant, en respectant les marges de recul des bâtiments accessoires.
- En zones récréatives, un abri peut rester en permanence en cour avant, à condition qu’une haie ou un écran végétal masque au moins 70% de la structure.
- Tout abri empiétant sur une marge de recul ou en cour avant doit être démonté entre le 1 juin et le 30 septembre.

STATION DE LAVAGE D'EMBARCATIONS
VEUILLEZ SUIVRE LES INDICATIONS À L'ÉCRAN

1️⃣ **Résident:** taper directement la carte sur le lecteur à droite. - Sélectionner le service à l'écran.

- **Visiteur** (suivez les instructions de paiement et sélectionner le service à l'écran)
- Lavage non motorisé **(Aucun code-barres ne sera imprimé pour les embarcations sans moteur donc la barrière du quai ne souvrira pas)**

2️⃣ **Paiement / Accès**

Après avoir :

- tapé votre carte à droite, ou
- effectué votre paiement (non-résident)

vous aurez 2 minutes pour laver votre embarcation.

⚠️ La machine démarre automatiquement.

3️⃣ **Après le lavage**

À la fin de vos 2 minutes de lavage :

VOUS DEVEZ PRENDRE LE CODE-BARRES IMPRIMÉ

4️⃣ **Utilisation du code-barres**

Vous recevrez :

- un code-barres pour la mise à l'eau de votre embarcation;
- un code-barres pour la sortie.

📍 Les codes doivent être scannés au quai public.

⚠️ **IMPORTANT**

Ne scannez pas deux fois le même code-barres.
Chaque code est valide pour une seule utilisation.

AVIS IMPORTANT
DESCENTE À BATEAU PUBLIQUE

MISE EN GARDE

- **Lorsque le niveau de l'eau est bas, il existe un risque que la remorque ou le véhicule descende au-delà de la dalle de béton, pouvant causer des bris ou des dommages à votre équipement.**
- **Le terrain peut être glissant ou irrégulier, augmentant le risque de chutes et blessures.**
- **Les conditions de la descente peuvent varier selon la saison et la météo.**

La Municipalité n'assume aucune responsabilité quant aux dommages matériels, blessures ou accidents survenant lors de l'utilisation de cette installation.

Merci de faire preuve de prudence et de vigilance en tout temps.

LAC-DU-CERF

VOS CARTES DOIVENT ÊTRES REMPLACÉES. PRÉSENTEZ VOUS AU BUREAU SELON LES HEURES D'OUVERTURE OU COMMUNIQUEZ AVEC NOUS PAR TÉLÉPHONE.

ROULOTTE SUR LE TERRITOIRE

Avec le beau temps qui arrive en grand pas, la municipalité tient à vous rappeler certains détails concernant les roulottes.

Utilisation

L'utilisation d'une roulotte sur un terrain vacant est interdite sauf si vous détenez un permis de construction valide émis par la municipalité.

Avec un permis valide émis par la municipalité, il est autorisé d'installer sur un terrain occupé par un bâtiment principal des classes d'usages résidentiels, une ou des roulottes selon les modalités suivantes :

• Un maximum d'une (1) roulotte ou VR pour une période maximale de trente (30) jours consécutifs une seule fois par année;

• Plus d'une (1) roulotte ou VR pour une période maximale de quatre (4) jours consécutifs une seule fois par année.

Entreposage

Il est permis d'entreposer une (1) seule roulotte et VR sur un terrain occupé uniquement par un bâtiment principal des classes d'usages résidentiels lorsque le délai mentionné au paragraphe a) est écoulé pourvu que les raccordements aux installations septiques, à l'électricité et au système d'approvisionnement en eau potable soient débranchés. L'entreposage est autorisé dans la cour arrière ou latérale d'une résidence pourvu qu'aucune personne n'y réside en aucun moment.

Toutefois sur un terrain riverain l'entreposage de la roulotte dans la cour arrière est interdit. L'entreposage est autorisé dans la cour avant en respectant les marges de recul relatives au bâtiment principal.

Il est interdit d'ajouter à une roulotte entreposée toute construction quelconque, telle que portique, véranda, chambrette, hangar, appentis, galerie, patio ou autre semblable, tout système d'alimentation en eau et électricité.
Toutes ses informations se retrouvent au point 5.3 de notre règlement de zonage 198-2000 disponible sur notre site internet.

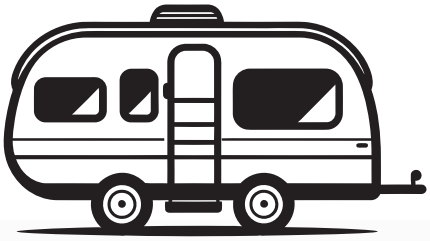

RÉSIDENCE DE TOURISME
LOCATION À COUR TERME (AIRBNB)

Nous souhaitons rappeler que les locations à court terme sont autorisées sur certaines parties de notre territoire. Cependant, ces activités doivent respecter des critères stricts définis par la réglementation municipale (règlement 198-2000 relatif au zonage point 5.12).

Critères d'admissibilité

- Zonage permis : Récréatives, rurales et urbaines;
- Obtenir un certificat d'autorisation auprès de la municipalité pour un ajout d'usage pour résidence de tourisme, (20$);
- Détenir une accréditation délivrée par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ).
- Être munie d'avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, s'il y a présence d'appareil de combustion;
- Installation septique conforme au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et l'installation doit avoir fait l'objet de l'obtention d'un permis de construction à partir du 12 août 1981;
- Le bâtiment principal doit être implanté à au moins 20 mètres d'un autre usage principal résidentiel;
- Avoir au moins 1,5 place de stationnement pour chaque chambre;
- L'utilisation d'une roulotte, autocaravane, autocaravane séparable, tente ou tente-roulotte est interdite;
- Une bande tampon constituée d'éléments naturels de 5 mètres de profondeur doit être aménagée aux limites latérales de la propriété;
- La bande riveraine et les espaces naturels à conserver doivent être conformes à la règlementation en vigueur;
- Un seul enseigne d'une superficie maximum de 0.6 mètre carré est autorisé et doit respecter les dispositions relatives aux enseignes;

Si vous soupçonnez qu'une résidence de tourisme ne respecte pas ces critères, nous vous invitons à nous en informer en toute confidentialité. Votre collaboration est essentielle pour garantir une cohabitation harmonieuse dans notre communauté.

Pour signaler une infraction ou obtenir plus d'informations, veuillez nous contacter au 819-597-2424 ou info@lacducerf.ca

ANIMAUX

Avec le beau temps qui arrive, les sorties à l'extérieur seront plus fréquentes, nous sommes choyées de pouvoir promener nos animaux domestiques ainsi que pratiquer l'équitation en sécurité partout sur les routes de la municipalité. Voici quelques petits rappels concernant le règlement 403-2024 relatif aux animaux domestiques pour que notre village soit propre et sécuritaire.

Article 4 aux points F et G, il est de la responsabilité des propriétaires des animaux domestiques de ramasser et de disposer de manière hygiénique les selles de votre animal.

Article 5 : Tout chien gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation et dépendances de son propriétaire ou de son gardien doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif adapté à la taille et aux capacités de l'animal (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de son terrain

Article 8 : Le propriétaire ou le gardien d'un chien doit retenir en tout temps le chien au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1, 85 mètres. Cette laisse et son attache doivent être composées de matériaux suffisamment résistants, compte tenu de la taille du chien, pour permettre au propriétaire ou au gardien de le maitriser en tout temps. En outre, tout chien de 20 kg et plus doit porter un licou ou un harnais auquel est attachée la laisse.

Article 11 : Nul ne peut garder un chien ou un chat vivant habituellement à l'intérieur des limites de la Municipalité de Lac-du-Cerf à moins d'avoir préalablement obtenu un permis de garde conformément aux dispositions de la présente section. Le propriétaire ou le gardien d'un chien ou d'un chat doit demander ce permis dans un délai de 30 jours suivant l'acquisition du chien ou du chat, de rétablissement de sa résidence principale dans la Municipalité de Lac-du-Cerf ou du jour où le chien ou le chat atteint l'âge de 3 mois. Le permis est au cout de 25 $ qui inclue la médaille

Merci de votre habituelle
collaboration et compréhension

TRAVAUX EN BANDE RIVERAINE ET DU LITTORAL

La municipalité profite de cette période pour vous rappeler certains articles de nos règlements les plus importants au niveau de la rive et du littoral des lacs et cours d'eau provenant des Règlements numéro 2013, R-297-2013,a.6 afin de protéger notre plus grande richesse collective.

Définitions :

Rive (ou bande de protection riveraine):

- La rive est une bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. La largeur de la rive à protéger se mesure horizontalement.

Littoral:

- Le littoral est cette partie des lacs et cours d'eau qui s'étend à partir de la ligne des hautes eaux vers le centre du plan d'eau.

La rive a un minimum de vingt (20) mètres:

- Lorsque la pente est inférieure à 30 %, ou
- Lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de moins de cinq mètres de hauteur.

La rive a un minimum de seize(16) mètres:

- Lorsque la pente est continue et supérieure à 30 %, ou
- Lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de plus de cinq mètres de hauteur.

TRAVAUX EN BANDE RIVERAINES ET LITTORAL

Importantes mesures particulières relatives au **littoral**

Sur le littoral sont interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux, sauf quelques rares exceptions comme les quais ou les supports à bateaux sans murs ou débarcadères

Importantes mesures particulières relatives aux **rives**

Dans la rive sont interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sauf pour quelques exceptions très précises. Aucune circulation de machinerie n'est autorisée.

À cette fin, **toute intervention de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres sont interdits** dans la bande des cinq (5) premiers mètres à partir de la ligne des hautes eaux lorsque la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, **des mesures doivent être prises afin de la renaturaliser.** À cette fin, la bande des cinq (5) premiers mètres à partir de la ligne des hautes eaux, de tous les lacs et cours d'eau permanents, doit faire l'objet de travaux de plantation d'espèces herbacées, arbustives et arborescentes.

Pour plus d'informations,un guide est disponible à la municipalité et sur le site web au lacducerf.ca sous l'onglet Services aux Citoyens/Lacs et environnements

INSTRUCTION ET FRAIS DE STATIONNEMENT

À ACQUITTER AU PAVILLON PRÈS DE LA PLAGE

1 VEUILLEZ VOUS STATIONNER FACE À UNE AFFICHE AVEC UN NUMÉRO DE STATIONNEMENT.

2 INFORMATION À FOURNIR LORS DE L'ENREGISTREMENT:

- NUMÉRO DE STATIONNEMENT
- NUMÉRO DE PLAQUE
- MODÈLE DU VÉHICULE
- COULEUR DU VÉHICULE

VEUILLEZ VOUS ENREGISTRER ET PAYER LES FRAIS AU PAVILLON.

UN COUPON VOUS SERA REMIS COMME CONFIRMATION DE PAIEMENTS.

---

10 $ PAR VOITURE, MOTO, VTT

30 $ PAR AUTOBUS OU VR

LAISSEZ-PASSER ANNUEL

GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS avec votre laissez-passer annuel.
Vous devez avoir en votre possession votre LAISSEZ-PASSER lors de votre enregistrement au pavillon.

DES RONDES SERONT EFFECTUÉES AFIN DE VÉRIFIER LES ENREGISTREMENTS, REMORQUAGE À VOS FRAIS.

MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES !

PAIEMENT ACCEPTÉ :

VISA MASTERCARD DÉBIT ARGENT

LAC-DU-CERF

JUIN 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2 13H À 15H30 BIBLIOTHÈQUE	3 14H00 BINGO	4 13H À 16H00 BIBLIOTHÈQUE 18H30 BADMINTON	5	6 13H À 14H30 BIBLIOTHÈQUE
7	8 19H SÉANCE DU CONSEIL	9 13H À 15H30 BIBLIOTHÈQUE	10 14H00 BINGO	11 13H À 16H BIBLIOTHÈQUE 18H30 BADMINTON	12	13 9H AGA ACPLDC 13H À 14H30 BIBLIOTHÈQUE
14	15	16 13H À 15H30 BIBLIOTHÈQUE	17 14H00 BINGO	18 13H À 16H BIBLIOTHÈQUE 18H30 BADMINTON	19	20 13H À 14H30 BIBLIOTHÈQUE
21	22	23 Fête nationale du Québec COMITÉ DES LOISIRS 13H À 15H30 BIBLIOTHÈQUE	24 14H00 BINGO	25 13H À 16H BIBLIOTHÈQUE 18H30 BADMINTON	26	27 9H AGA APPGLDC 13H À 14H30 BIBLIOTHÈQUE BEACH PARTY PAVILLON
28 18H ET 20H BOL THIBÉTAIN	29	30				

JUILLET 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1 13H À 16H BIBLIOTHÈQUE 14H00 BINGO	2 13H À 16H BIBLIOTHÈQUE 18H30 BADMINTON	3	4 13H À 14H30 BIBLIOTHÈQUE
5	6 COLLECTE DES RÉSIDUS DANGEREUX OÙ: GARAGE MUNICIPAL	7 13H À 15H30 BIBLIOTHÈQUE TAXES 3E VERSEMENT	8 14H00 BINGO	9 13H À 16H BIBLIOTHÈQUE 18H30 BADMINTON	10	11 13H À 14H30 BIBLIOTHÈQUE
12 10H AGA APLM	13 19H SÉANCE DU CONSEIL	14 13H À 15H30 BIBLIOTHÈQUE	15 14H00 BINGO	16 13H À 16H BIBLIOTHÈQUE 18H30 BADMINTON	17	18 13H À 14H30 BIBLIOTHÈQUE
19	20	21 13H À 15H30 BIBLIOTHÈQUE	22 14H00 BINGO	23 13H À 16H BIBLIOTHÈQUE 18H30 BADMINTON	24	25 JOURNÉE PÊCHE ASSO CHASSE ET PÊCHE 13H À 14H30 BIBLIOTHÈQUE
26 18H ET 20H BOL THIBÉTAIN	27	28 13H À 15H30 BIBLIOTHÈQUE	29 14H00 BINGO	30 13H À 16H BIBLIOTHÈQUE 18H30 BADMINTON	31	

Les Promoteurs de Bonne Heure présentent

Le BINGO!

à 14:00

TOUS LES MECREDIS | LAC-DU-CERF

PRIX EN ARGENT!

Centre communautaire du Lac-du-Cerf, 15 rue Emard
Ouverture de la salle dès 13:00

Bienvenue à tous!

Kiosque d'Artisan(e) et Information Touristique

15 Rue Emard

Lac-du-Cerf

Horaires d'ouverture 2026

Mai 16-17-18	**12:00-17:00**
Mai, Juin fin de semaine Samedi, Dimache	**12:00-17:00**
Juin 24-28 July 1-5	**12:00-17:00**
Juillet, Août Mercredi aux Dimache	**12:00-17:00**
Septembre 5-6-7	**12:00-17:00**
Septembre, Octobre fin de semaine Samedi, Dimanche	**12:00-17:00**
Octobre 10-11-12	**12:00-17:00**

Fermé après la Action de Grace.

Visitez-nous sur Facebook: Kiosque d'artisanal ldc

Fête nationale du Québec

75e Anniversaire de Naissance de Guy Lafleur

Venez célébrer avec nous

au parc Raymond-Charbonneau à Lac-du-Cerf

Le 23 Juin

- 16h30 Hommage au drapeau
- 17h Quizz Guy Lafleur, photos et musique avec DJ
- 18h Méchoui avec Yan Desharnais ($)
- 19h30 Discours Patriotique
- 20h Groupe “Sonic 5 band”
- Pit à feu (si le temps le permet)

Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Rivières

En partenariat avec : Québec

Méchoui traditionnel de la fête nationale

avec Yan Deharnaies

Adultes 16 ans+ : 20$ jusqu'au 9 juin à 17h (35$ par la suite)
Ados 11-15 ans : 15$
Enfants 6 -10 ans : 10$
Enfants 0 - 5 ans : Gratuit (billet obligatoire)

Détails sur la page Facebook du club.
Virements acceptés à
loisirslacducerf@gmail.com

Inscris ton nom et le nombre de billets par catégorie dans la note du virement.

📣 LE CLUB DES LOISIRS DE LAC-DU-CERF A BESOIN DE RELÈVE 💙

LE CLUB DES LOISIRS JOUE UN RÔLE ESSENTIEL DANS LA VITALITÉ DE NOTRE COMMUNAUTÉ. DERRIÈRE LES ACTIVITÉS, LES ÉVÉNEMENTS ET LES RASSEMBLEMENTS QUI FONT VIVRE NOTRE VILLAGE, IL Y A DES BÉNÉVOLES PASSIONNÉS QUI DONNENT GÉNÉREUSEMENT DE LEUR TEMPS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES.

NOUS VOULONS AUJOURD'HUI PRENDRE UN MOMENT POUR REMERCIER SINCÈREMENT LES ADMINISTRATEURS ET BÉNÉVOLES ACTUELS DU CLUB DES LOISIRS. 👏 LEUR IMPLICATION, LEUR ÉNERGIE ET LEUR DÉVOUEMENT ONT PERMIS D'OFFRIR À LA POPULATION DE BEAUX MOMENTS ET DE MAINTENIR UNE VIE COMMUNAUTAIRE DYNAMIQUE À LAC-DU-CERF.

CEPENDANT, LA RÉALITÉ EST QUE LE CLUB A MAINTENANT BESOIN DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS ET DE NOUVELLES PERSONNES PRÊTES À S'IMPLIQUER AFIN D'ASSURER LA RELÈVE.

SANS NOUVELLES IMPLICATIONS CITOYENNES, L'AVENIR DE PLUSIEURS ACTIVITÉS POURRAIT ÊTRE COMPROMIS. IL EST IMPORTANT DE COMPRENDRE QUE LA MUNICIPALITÉ NE POURRA MALHEUREUSEMENT PAS PRENDRE LE RELAIS DU CLUB DES LOISIRS ADVENANT UN MANQUE DE BÉNÉVOLES, PUISQUE LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES NÉCESSAIRES NE SONT PAS DISPONIBLES POUR ASSUMER CE RÔLE.

LE MAINTIEN D'UN MILIEU VIVANT PASSE DONC PAR L'IMPLICATION DE SA COMMUNAUTÉ. 💚

👉 VOUS AVEZ QUELQUES HEURES À OFFRIR?

👉 VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE DIFFÉRENCE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ?

👉 VOUS AVEZ DES IDÉES OU SIMPLEMENT LE GOÛT DE VOUS IMPLIQUER?

CHAQUE CONTRIBUTION COMPTE, PETITE OU GRANDE.

C'EST ENSEMBLE QUE NOUS POUVONS ASSURER L'AVENIR DES LOISIRS ET CONSERVER CE QUI FAIT LA RICHESSE DE NOTRE COMMUNAUTÉ.

📩 LES PERSONNES INTÉRESSÉES À S'IMPLIQUER COMME ADMINISTRATEUR OU BÉNÉVOLE SONT INVITÉES À COMMUNIQUER DIRECTEMENT AVEC LA PAGE DU CLUB DES LOISIRS DE LAC-DU-CERF.

MERCI À TOUS CEUX ET CELLES QUI CONTRIBUENT, DE PRÈS OU DE LOIN, À FAIRE VIVRE LAC-DU-CERF. 🌲

Détente Santé vous souhaite un bel été ensoleillé.

Les activités reprendront le mardi 29 septembre quand vous aurez à élire le nouveau conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle.

Les rencontres ont lieu au
Centre communautaire Gérald-Ouimet, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf
à partir de 9h.

Détente Santé offre l'occasion de se divertir entre aînés en offrant jeux, conférences et un bon repas chaud préparé par Estelle.

Les membres seront appelés pour confirmer leur présence.
Pour plus de renseignements et pour les réservations contacter
Susie au 819-597-2380.

Bienvenue à tous.

ASSOCIATION DE PROTECTION
DU PETIT ET DU GRAND LAC DU CERF

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

LE SAMEDI 27 JUIN 2026

Toute la population de la municipalité de Lac-du-Cerf est invitée à participer

Centre communautaire Gérald-Ouimet
15, rue Émard, Lac-du-Cerf
Inscription 8 h 30 - Assemblée 9 h à 10 h 30

Breuvages et muffins seront servis
Apportez vos tasses

Exceptionnellement, la réunion se terminera plus tôt, afin que nous puissions nous rendre par la suite au parc de la Biche pour assister à l'inauguration du nouveau pavillon. Toute la population, résidents ou non, est invitée à participer.

Pour renseignement : Pierre Raîche (819)597-2019 ou www.appglc.org ou https://www.facebook.com/profile.php?id=100064489430761&locale=fr_CA

ASSOCIATION DE PROTECTION
DU PETIT ET DU GRAND LAC DU CERF

Bonjour riverain.e.s, visiteur.se.s et campeur.se.s

ENFIN, nous voilà dans la saison chaude et avec la chaleur nous voulons tous et toutes profiter des plans d'eau et, bien entendu, la navigation fait partie des joies de l'été.

Voici donc des règles à suivre dont je vous ai déjà parlé dans les éditions précédentes. On doit donc se rappeler de :

- laver OBLIGATOIREMENT son bateau;
- ne pas entrer dans les zones de myriophylles;
- pour les « wakeboats » et motos marines, naviguer seulement dans les aires profondes en suivant les zones ciblées sur le plan nautique du Grand lac;
- pour toutes embarcations motorisées, se tenir à 60 mètres des rives avec une vitesse maximum de 10 km/h.

La carte des lacs a été rénovée au quai et vous pouvez facilement la consulter pour voir les endroits à éviter pour ne pas propager le myriophylle et visualiser les aires de navigation profonde pour les « wakeboats ».

Cet été, l'Association procèdera àdesprélèvements afin d'évaluer la qualité de l'eau des lacs relativement à l'eutrophisation (vieillissementd'un lac). Ces analyses se font tous les cinq ans, dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Plusieurs variables seront analysées pour obtenir la qualité de l'eau du Petit et Grand lac du Cerf et son niveau d'eutrophisation :

1. **Le phosphore total** : élément nutritif qui se trouve généralement en très faible quantité dans l'eau des lacs par rapport aux besoins des algues et des plantes aquatiques. Une hausse de la concentration de phosphore entraîne habituellement une plus grande abondance d'algues et de plantes. Une augmentation des concentrations de phosphore signale que l'eutrophisation progresse dans le lac.
2. **La chlorophylle a** : indicateur de la quantité d'algues microscopiques en suspension dans l'eau. Sa concentration augmente généralement en fonction de la concentration des matières nutritives, en particulier le phosphore.
3. **Le carbone organique dissous (COD**) provient de la décomposition de la matière organique végétale et animale. La mesure du COD donne une appréciation de la coloration de l'eau, qui est un des facteurs qui influencent la transparence. La transparence de l'eau diminue avec l'augmentation de la concentration de carbone organique dissous.

Comme à chaque année depuis 2006, nous prendrons les mesures de la **transparence de l'eau. Cette mesure complète l'information obtenue par l'analyse des trois variables. Comme la transparence diminue avec l'augmentation des algues en suspension, il y a un lien entre la transparence de l'eau et le niveau d'eutrophisation du lac.**

Pour consulter les résultats des années sprécédentes:

https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/relais/rsvl_liste.asp

De plus cette année, dans la période la plus chaude, nous prendrons un échantillon d'eau à la plage et la ferons analyser pour détecter la croissance des E.Coli. Nous vous donnerons les résultats à la fin de l'été, mais soyez assurés que si le taux dépasse la limite acceptable, nous ferons fermer la plage pour votre sécurité. Cependant pas de panique, nous avons analyser l'eau ces dernières années pour sa teneur en E.Coli et le résultat était toujours négatif (aucune présence).

Afin de pouvoir mieux vous répondre lors des journées de sollicitation (juin/juillet/août), nous allons désormais porter un dossard (voir photo ci-contre). Venez nous voir, il nous fait toujours plaisir de discuter avec vous de nos beaux lacs et de leur environnement. Comme chaque année, nous tiendrons notre assemblée annuelle le 27 juin 2026 de 9h à 10h30 juste avant l'inauguration du kiosque au parc de la Biche. C'est donc du 2 pour 1 Café, jus, muffins sont au menu et venez en grand nombre afin de poser vos questions sur les cyanobactéries (algues bleues/vertes), Myriophylle a épi ou tout autre sujet qui vous préoccupe.

Pour terminer, permettez-moi de vous demander de ne pas faire de feux d'artifice près des lacs, car ce petit pétard est en fait un gros problème pour nos lacs. Ce cocktail de produits chimiques et de métaux lourds qui explose dans l'air se déposent ensuite dans l'environnement (air et eau). Les résidus de combustion ont une portée particulière sur la pollution de l'eau. Pour éviter que des particules persistantes viennent tapisser les sédiments au fond des lacs et des étangs, il est recommandé de ne pas faire de feux d'artifice à moins de 100 mètres d'un plan d'eau.

De plus, le bruit des détonations – amplifié au bord d'un lac – cause un stress important pour la faune. Des animaux /oiseaux effrayés abandonnent parfois carrément leurs petits. Sans parler du risque de provoquer un feu de forêt...

Référence : Retombées nocives des feux d'artifices pour le lac | APPLL

Soyons conscient que l'humain peut être le pire ennemi de la nature, alors évitons de porter ce chapeau et ENSEMBLE faisons la différence et protégeons nos beaux lacs (Petit et Grand LDC) en respectant les consignes!

Petit rappel : N'oubliez pas d'envoyer votre 20 $/famille afin de nous aider à surveillez et mettre en place des actions pour protéger nos lacs.

Allez visiter notre site WEB !

BON ÉTÉ

Luce DesRoches

Membre de l'Association des microbiologistes du Québec (membre no 974)

ATTENTION ATTENTION
RÉSIDENTS DU LAC MALLONNE

Le dimanche 12 juillet prochain, 10h
au Centre communautaire, 15 rue Émard, Lac-du-Cerf
se tiendra l'**Assemblée générale annuelle**
de votre **Association pour la protection du lac Mallonne**

Que vous soyez membre ou envie de le devenir,
curieux de connaître nos réalisations passées et avenir,
venez assister à cette réunion de gens qui vivent les mêmes réalités que vous.

C'est dans un esprit convivial (café, brioches) que nous vous accueillerons pour vous informer, partager et sensibiliser.

Votre lac vous tient à coeur, vous avez envie de vous impliquer,
votre conseil d'administration a grandement besoin de votre soutien.

Au plaisir de vous rencontrer le ***dimanche 12 juillet prochain.***
L'ordre du jour vous sera envoyé ultérieurement par courriel.

Madeleine Tuinstra, présidente
Louise Caron, trésorière
Richard Gilbert, administrateur

Association chasse et pêche

BONJOUR À TOUS ET TOUTES,

AVEC LA SAISON ESTIVALE À NOS PORTES , REVIENT MAINTENANT NOTRE PRINCIPALE PÉRIODE D'ACTIVITÉ DANS LE BUT DE VOUS OFFRIR UN MILIEU AGRÉABLE ET PRODUCTIF POUR PERMETTRE À NOS MEMBRES DE PRATIQUER DES ACTIVITÉS DE CHASSE ET DE PÊCHE À LA HAUTEUR DE LEURS ATTENTES. NOUS AVONS DONC DÉBUTÉ CETTE NOUVELLE SAISON PAR L'ENSEMENCEMENT LE 21 MAI DERNIER DE 1600 TRUITES DE SIX À NEUF POUCES RÉPARTIES DANS L'ENSEMBLE DES LACS SOUS NOTRE RESPONSABILITÉ. UN AUTRE ENSEMENCEMENT SUBSTANTIEL EST PRÉVU À L'AUTOMNE DE MÊME QU'UN AJOUT D'ALEVINS DE DORÉS DANS LE LAC DU CERF.

LE 30 MAI DERNIER AVAIT LIEU NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, CETTE OCCASION DE RENCONTRE AVEC NOS MEMBRES NOUS A PERMIS DE FAIRE LA NOMENCLATURE DE NOS RÉALISATION DE LA DERNIÈRE ANNÉE , DONT VOICI LE RÉSUMÉ :

1) PLUSIEURS ENSEMENCEMENT DE TRUITES FURENT FAITS, LA VALEUR MONÉTAIRE DE CEUX CI EXCÈDENT LES 10,000$
2) UNE JOURNÉE DE PÊCHE ESTIVALE ET UNE HIVERNALE FURENT TENUE AVEC UN FORT TAUX DE PARTICIPATION
3) EN OCTOBRE NOUS AVONS RÉALISÉ LA TENUE DE NOTRE TROISIÈME SOUPER GASTRONOMIQUE À GUICHET FERMÉ
4) IL Y A MAINTENANT SUR NOS LACS DES EMBARCATIONS APPARTENANT À L'ASSOCIATION POUR LE BÉNÉFICE DE NOS MEMBRES ET CE GRATUITEMENT
5) EN MARS NOUS AVONS TENU DEUX SESSIONS DE FORMATION DANS LE CADRE DU COURS SUR LA SÉCURITÉ DANS LE MANIEMENT DES ARMES À FEU
6) NOUS AVONS PROCÉDER À L'ACQUISITION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE , INSTALLÉES PRÈS DE NOS LACS AFIN DE DÉCOURAGER LE BRACONNAGE
7) LE SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ, LA PARTICIPATION DE NOS MEMBRES ET NOS COMMANDITAIRES NOUS ONT PERMIS DE DÉGAGER UN PROFIT D'OPÉRATION POUR L'ANNÉE COURANTE, MERCI À TOUS.

LA SAINE GESTION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION NOUS PERMET DE SE DOTER D'UN FOND QUI NOUS PERMETTRA D'INVESTIGUER ET POSSIBLEMENT DE RÉALISER CERTAINS PROJETS QUE NOUS AVONS À COEUR DONT L'AMÉNAGEMENT DE FRAYÈRE, LA CONTINUITÉ DES EFFORTS D'ENSEMENCEMENT ET POSSIBLEMENT..... LE RETOUR DE LA OUANANICHE.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE FUT AUSSI L'OCCASION DE REMERCIER M CHRISTIAN GAMACHE POUR LES SERVICES BÉNÉVOLES RENDUS AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, M GAMACHE QUITTE SON POSTE DE DIRECTEUR AVEC LE SENTIMENT DU DEVOIR ACCOMPLI. PAR LA MÊME OCCASION NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À MADAME ROXANNE BÉLISLE COMME NOUVELLE DIRECTRICE.

NOUS VOUS INFORMONS QU'IL Y AURA À NOUVEAU CETTE ANNÉE LA TENUE DE NOTRE JOURNÉE DE PÊCHE ESTIVALE, LA DATE RETENUE EST LE 25 JUILLET. AUSSI NOUS AVONS CONFIRMATION QUE LE 24 OCTOBRE EST LA DATE À LAQUELLE SE TIENDRA NOTRE QUATRIÈME ÉDITION DU SOUPER GASTRONOMIQUE. CES DEUX ÉVÉNEMENTS FERONT L'OBJET DE COMMUNICATIONS FUTURES, RESTEZ AUX AGUETS MAIS VOUS POUVEZ DÉJÀ LES INSCRIRE À VOS CALENDRIERS.

EN TERMINANT, NOUS TENONS À REMERCIER SINCÈREMENT TOUS NOS MEMBRES ET COMMANDITAIRES AYANT RENOUVELÉ LEURS ENGAGEMENT POUR LES ANNÉES 26 ET 27, SANS VOS CONTRIBUTIONS ET VOTRE SOUTIEN RIEN DE CECI NE SERAIT POSSIBLE. UN GRAND MERCI

DANIEL GUINDON
PRÉSIDENT

Daniel Guindon **Christian Gamache** **Pierre Métras** **Yvon Daneau**
Stéphane Valiquette **Gustave Boudrias** **Linda Brennan**

UNE ANNONCE

DANS MON JOURNAL, POUR UN EFFET LOCAL!

- Carte d'affaire
  10$/édition
  55$/annuellement (6 éditions)
- Demi-Page
  15$/édition
  80$/annuellement (6 éditions)
- Page
  25$/édition
  135$/annuellement (6 éditions)
- Prochaine date de tombée:
  25 juillet 2025
- info@lacducerf.ca
- Les associations et organismes bénéficient d'une première page gratuite.

Atelier LP Marine INC. 819-597-2972

atelierlp@outlook.com

Détaillant des produits Chic Marine

Détaillant des produits Chic Marine

En atelier :

Débosselage / Peinture
Réparation de coque d'aluminium, fibre de verre et gel-coat. Changement de transom (tableau arrière). Changement de plancher et recouvrement de vinyle. Devis de reparation pour particulier et assureurs
Service de transport au besoin

Hygiéniste en Soins des pieds

Hélène Blais Métras

Descriptif d'une séance (1h.)

- Bain de pied
- Prévention des ongles incarnés
- Amincissement des callositiés et durillons
- Massage complet des pieds (réflexologie)
- Amincissement et coupe des ongles
- Exfoliation au sel de mer
- Parrafine avec bas chauffants

sur Rendez-vous: 69 chemin du Lac-Mallonne, Lac-du-Cerf cell. 819 616-3325

METRAPLAN
ARCHITECTURE

Plans de construction neuve
Rénovation / modélisation 3D

Couvre toute la Région des Hautes Laurentides et l'Outaouais
Axe Est-Ouest: de Ferme-Neuve à Val-des-Bois
et Axe Nord-Sud de Maniwaki à l'Annonciation.

cell. 438- 888-8551 / p.metras@metraplan.ca
site Web: www.metraplan.ca

Pierre Metras
ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

GESTION SEPTIQUE BR

RBQ 5710-8417-01

Inspection et évaluation de système septique (par caméra)

Service professionnel, courtois et dynamique

Conception Septique / Supervision, Scellement de Puits (Test de sol - Plan et Devis)

Garantie de 5 ans
Pièces et main d'oeuvre

Excavation *Meilleur prix garanti, sans tracas, et qualité assurée*

Plus de 20 ans d'expérience dans le domaine

****Aucune vidange septique nécessaire avant une inspection***

Déglaçage, déblocage de conduit • Régénération de champ septique
Réparation septique de tout genre (Rallonge, déflecteur de sortie et d'entrée, etc.)

Benoit Richard • 819 661-2688 • gestionseptique.br@gmail.com

GESTION SEPTIQUE BR

RBQ 5710-8417-01

Inspection & Evaluation of Septic System (by camera)

Courteous, Dynamic and Professional Service,

Septic Design / Supervision, Sealing of Wells (Soil Test - Plan and Specifications)

5 year warranty
Parts & Labor

Excavation *Best Price Garantee Without Hassle, Quality Assured*

Over 20 Years of Experience in the Field

****No Septic Emptying Required before an Inspection***

Defrosting, Unclogging of Septic Pipes - Regeneration of Septic Fields
Septic Repair of all Kinds (Extensions, Inlet and Outlet Deflector, Etc.)

Benoit Richard • 819 661-2688 • gestionseptique.br@gmail.com

Le Mieux-Être par Janick Lemieux

Ralentir. Pour vrai.
Massothérapie •
Soins énergétiques •
et plus encore.

www.gorendezvous.com/janicklemieux

Naturothérapeute

Massothérapeute
drainage lymphatique
massage suédois
soin énergitique / reiki

Yogathérapeute
cours privé / groupe
programme personnalisé

Coach de vie
accompagnement privé
atelier / formation / conférence
CNV / EFT /LDA

reçu disponible

Janick Lemieux
soulnakedjanick@gmail.com
(226) 238-8178

Centre de retraite

📍 Lac-du-Cerf

Retraites silencieuses

dès août 2026

3 ou 5 jours • en formule semi-privée

Une expérience rare, intime et profondément humaine.
Réservez dès aujourd'hui.

Le Mieux-Être
par Janick Lemieux

GARAGE MARTIN LÉONARD

(819)597-2003

Remorquage 24h

Préparez-vous pour l'ouverture de la pêche et passez voir nos nouveautés et notre vaste choix de leurres, cannes, coffres et accessoires !!

Nos heures d'ouvertures sont de

8h à 20h du lundi au samedi

Et de 9h à 20h le dimanche.

Mécanique générale, alignement, air climatisée, etc. Essence, Diesel, Remplissage de propane, articles et permis de chasse et pêche et camping, articles de plomberie, articles souvenirs, comptoir postal, Loto Québec, tabac, slush puppies, feux artifices, jeux de sociétés et jouets d'étés et bien plus!!

Beaucoup de nouveautés !

Vous servir est toujours un plaisir et n'oubliez pas l'achat local c'est vital pour notre municipalité !!!

COLORIE-MOI

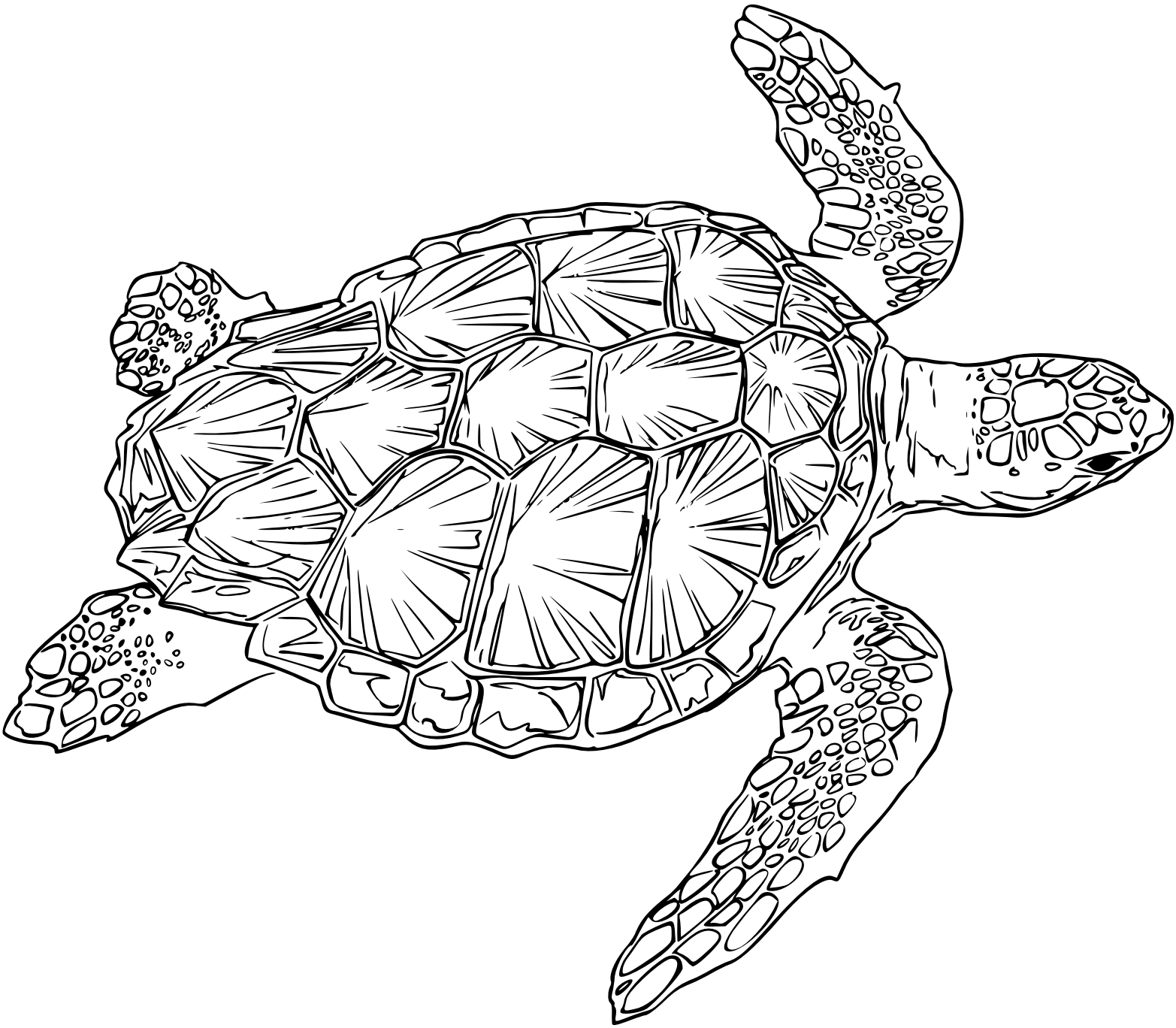

COLORIE-MOI

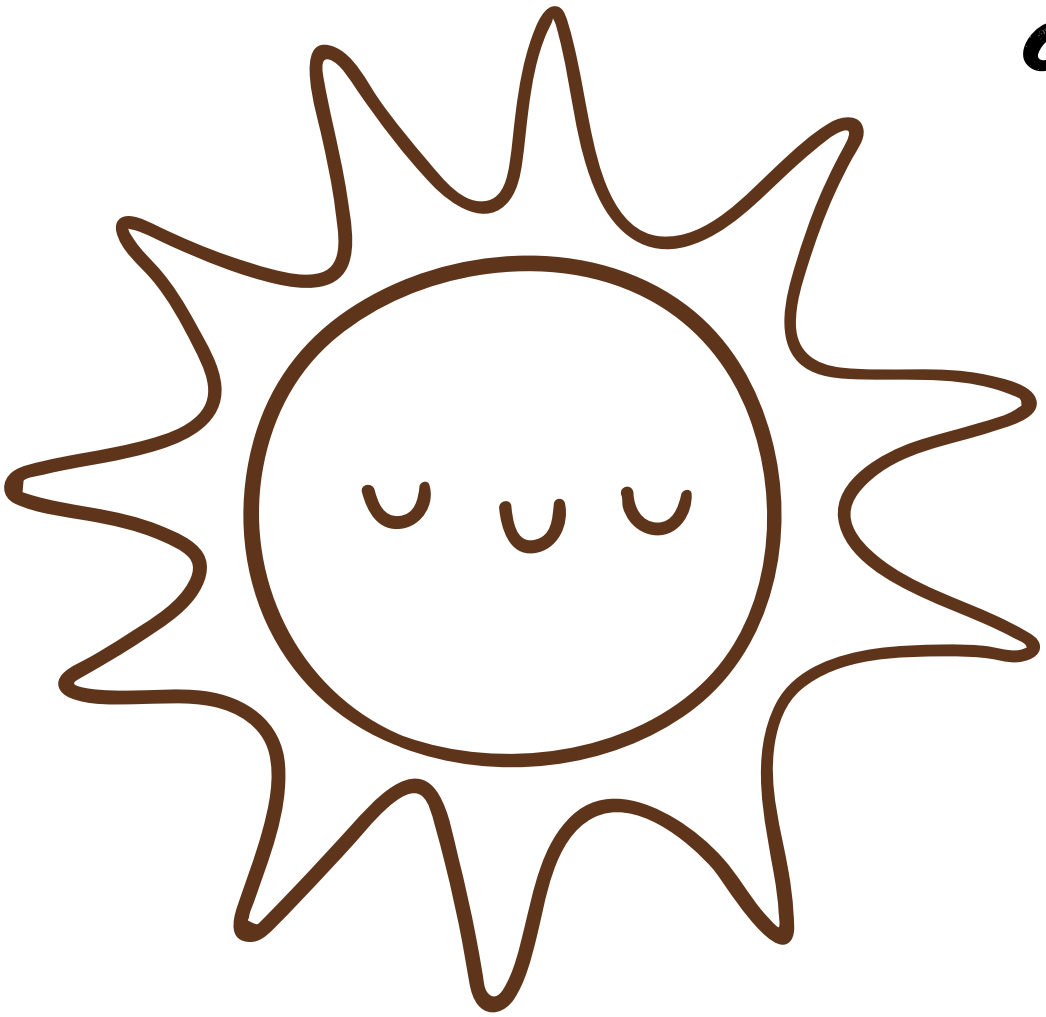

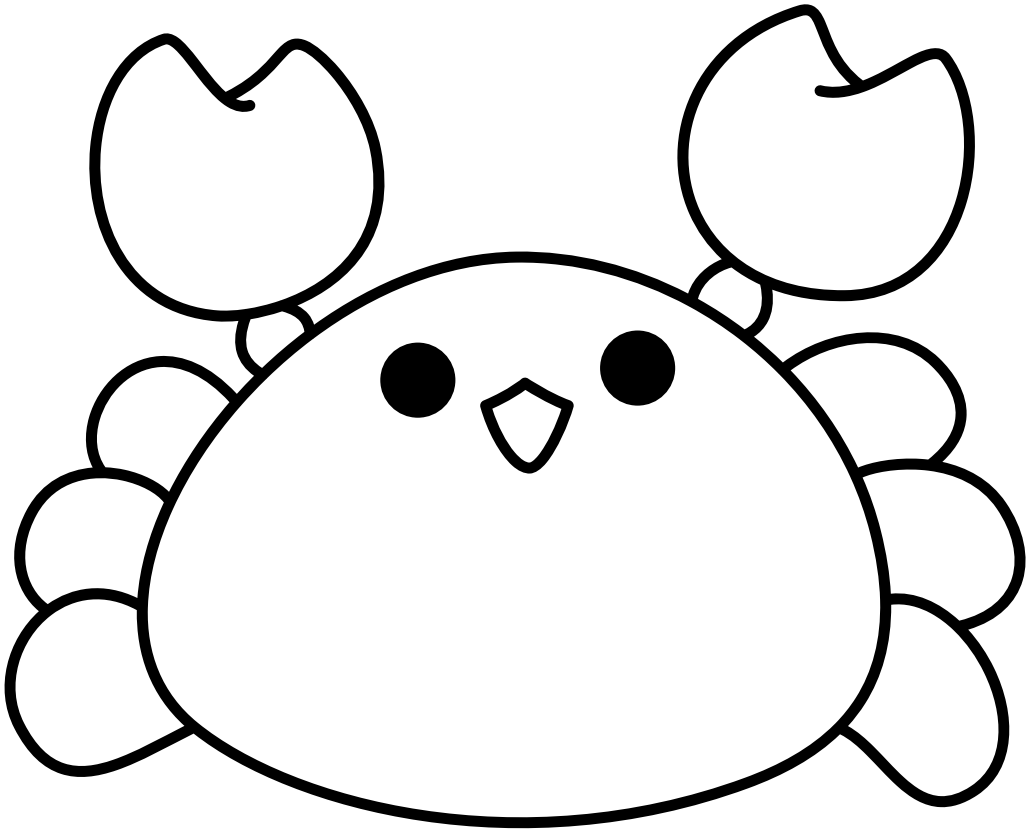

RESSOURCES COMMUNAUTAIRES ET SOCIAL DU LAC-DU-CERF

ASS. CHASSE ET PÊCHE LAC-DU-CERF
CHASSEPECHELDC@GMAIL.COM
819-918-1167

ASS. DÉTENTE SANTÉ DES 3 VILLAGES
LILIANE VIENS DESCHATELETS
819-597-4202

ASS. DE PROTECTION DU PETIT ET GRAND LAC DU CERF
PIERRE RAÎCHE
819-597-2019

CLUB DE LOISIRS DU LAC-DU-CERF
VICKY LEFEBVRE
514-996-3333
LOISIRSLACDUCERF@GMAIL.COM

ASS. POUR LA PROTECTION DU LAC-MALLONNE
MADELEINE TUINSTRA
819-597-2448

LES BUTINEUSES
CAROLINE HUOT
819-597-2002

LE BRIDGE
LYNE GAUTHIER
819-597-2869

LES DARDS
LIETTE MELANÇON
819-616-7011

LE YOGA
FRANCINE CARRIER
819-597-4102

LA PÉTANQUE
NICOLE MÉTRAS
819-597-4211

LES PROMOTEURS DE BONNE HEURE LAC-DU-CERF
DENISA KOUDELKA
514-567-8166

CLUB MOTONEIGE ANTILOUP
GILLES PELLAND
819-585-3669

CLUB QUADRI-LAUS
CLAUDE GAROFALO
819-767-2548

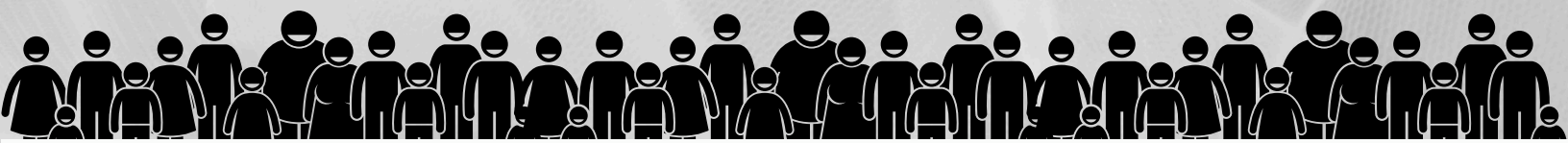

RESSOURCES COMMUNAUTAIRES ET SOCIAL DE MONT-LAURIER

A.D.I.H.M.P. (Le Prisme)
Regroupement des personnes handicapées
de la région de Mont-Laurier
819-623-5258

La Coopérative Défi-Autonomie d'Antoine-Labelle
Aide à domicile
819-623-6681

L'Élan, CALACS
Aide pour personne victime d'agression à caractère sexuel
819-623-2624

La Maison Clothilde
Aide aux proches de personnes atteintes de maladie mentale
819-623-3843

Maison Lyse-Beauchamp
Centre pour alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances
819-623-3719

Manne du Jour de Mont-Laurier
Comptoir alimentaire / Dépannage alimentaire/Friperie
819-623-6604

Le Centre de la Famille des Hautes-Laurentides
Halte-garderie,activité famililales,atelier de groupe
819-623-7215

Le Mouvement Albatros Mont-Laurier
Aide au malade en phase terminal et à sa famille
819-623-1642

Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL)
Transport collectif offert sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle
819-623-2825

Maison de l'Entrepreneur d'Antoine-Labelle/SADC
Service aux entreprise
819-623-1540

Ressources Olivier
Offre de l'aide, du soutien, de l'accompagnement et hébergement.
819-660-2842

La Passe-R-Elle des Hautes-Laurentides
Maison pour femmes violentées
819-623-1523

La Mèreveille
centre de ressources périnatales
819-623-3009

La Griffe d'Alpha
Cours en alphabétisation et informatique.
819-440-2044

Zone emploi
Accompagnement à l'emploi
819-623-5051

Coordonnées utiles

Sureté du Québec
819-310-4141

SOPFEU
1-800-463-3389

Centre Anti-Poison
1-800-463-5060

CLSC Mont-Laurier
819-623-1228

Hôpital Mont-Laurier
819-623-1234

Info Santé
811

MRC d'Antoine-Labelle
819-623-3485

RIDL
819-623-7382

NUMÉRO 69 - JUIN ET JUILLET 2026

LA VOIX DU CERF

Journal municipal de Lac-du-Cerf